



La Rochelle, le 1^{er} mai 2020

Chères adhérentes, chers adhérents,

Tout d'abord, nous vous espérons toutes et tous en bonne santé ainsi que tous vos proches.

Tous confinés depuis le 14 mars dernier, nous attendions que les différentes communications de nos instances de tutelle se précisent pour reprendre contact avec vous. En effet, nous relevons de l'autorité des trois institutions suivantes :

- en premier lieu et comme chacun sait, l'État, dont le Préfet est le relais au niveau départemental avec l'appui de ses services départementaux pour la mise en œuvre des directives gouvernementales ;
- en second lieu, la municipalité de La Rochelle, qui en tant que propriétaire des installations sportives mises à notre disposition arrête l'ouverture ou la fermeture quant à leurs accès ;
- et enfin, la fédération française de tennis, qui définit et régit les règles de la pratique du tennis que ce soit en loisir ou en compétition.

Depuis l'annonce du président de la République mentionnant la date du 11 mai pour une sortie progressive du confinement, nous étions tous impatients de connaître les modalités d'une possible reprise de nos activités tennistiques.

En début de semaine, le Premier ministre a présenté la stratégie globale du gouvernement relative au déconfinement fixé au lundi 11 mai, tout en restant extrêmement prudent quant à ses effets à court et moyen terme.

Dans la continuité des annonces du Premier ministre mardi 28 avril à l'Assemblée nationale, et au regard des recommandations du Haut Conseil de la santé publique, la ministre des Sports Roxana MARACINEANU a rappelé, jeudi 30 avril, qu'il sera possible de pratiquer une activité sportive individuelle en plein air à partir du 11 mai en respectant les règles de distanciation physique dans les espaces ouverts autorisés et en fonction de la situation sanitaire de chaque territoire (zone rouge ou verte).

Vous pourrez retrouver ces précisions sur le site du ministère des Sports grâce au lien suivant :

<http://www.sports.gouv.fr/accueil-du-site/actualites/article/reprise-de-l-activite-sportive>

A l'écoute et à la lecture de ces différentes communications, il se pourrait que nous puissions reprendre la pratique de notre sport préféré dès le 11 mai. Cependant, ne connaissant pas à ce jour les modalités pratiques qui nous seront imposées, il convient de modérer notre enthousiasme en tant qu'organisateur de l'activité avec toutes les responsabilités que cela suppose, notamment du point de vue de la sécurité sanitaire.

Néanmoins, nous avons bon espoir d'être informés au cours de la semaine prochaine afin de pouvoir vous proposer de fouler à nouveau les courts extérieurs du club d'été du Tennis Club Rochelais, et ce dès le lundi 11 mai.

Concernant la pratique encadrée par notre équipe d'enseignants, à savoir les cours de l'école de tennis, les cours collectifs adultes, les stages et les leçons individuelles : à ce jour, aucune des instances de tutelle n'a mentionné une possible reprise des activités encadrées. Nous avons bien acté que nous ne

sommes pas en mesure, à ce stade, d'achever l'ensemble des programmes de l'école de tennis et des cours adultes.

Au regard des conséquences que le confinement a engendré concernant les activités de l'association et des préjudices subis par l'ensemble des adhérents du Tennis Club Rochelais, nous souhaitons vous faire part des éléments suivants :

- la majorité des adhérents s'est déjà acquittée de la totalité de son adhésion ; certains d'entre vous ont encore quelques prélèvements automatiques en cours ou paiements par chèques à venir ; nous procéderons à la totalité des encaissements programmés afin de placer tous nos sociétaires sur un pied d'égalité ;
- dans l'attente d'une reprise partielle de la pratique dès le 11 mai, nous avons étudié différents scénarios de prise en charge du préjudice subi par chacun d'entre vous ;
- nous vous communiquerons ces différentes solutions lorsque nous aurons des éléments fiables et factuels sur lesquels nous pourrions appuyer, afin que la situation de chacun puisse être prise en compte. ;
- enfin, si la situation sanitaire le permet, nous organiserons une assemblée générale extraordinaire et inviterons tous les membres de l'association (électeurs et non électeurs) à venir exprimer son ressenti sur l'avenir du Tennis Club Rochelais.

D'ici le 11 mai prochain, nous ne manquerons pas de vous faire part des dernières communications officielles et vous tiendrons informés des modalités de reprise des activités de l'association lorsque tous les feux seront au vert.

Vous retrouverez sur le site du club (<https://tennisclubrochelais.fr/>) toutes les informations mises à jours, au gré de l'actualité.

Nous vous remercions vivement pour la confiance que vous nous témoignez.

A très bientôt, nous l'espérons tous, sur les courts du Tennis Club Rochelais en respectant comme il se doit les recommandations sanitaires permettant la reprise de notre jeu favori.

Tennistiquement vôtre,

Le président, Stéphane LANCESSEUR,

et les membres du comité directeur du Tennis Club Rochelais.